



Votre Bilan Social Individuel 2024

Marie-Sophie DUPOND-DURANT
39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris
France

Chère Marie-Sophie,

Vous bénéficiez aujourd'hui d'avantages sociaux multiples et de prestations variées parfois complexes à appréhender dans leur globalité.

Nous avons donc le plaisir de vous adresser votre Bilan Social Individuel dont l'objectif est de vous donner une vision synthétique, objective et personnalisée des différentes composantes de votre rémunération globale.

Nous espérons que vous trouverez dans ce Bilan Social Individuel une information complète et adaptée à la bonne compréhension de notre politique sociale.

Toute la DRH reste bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Jean DE LA FONTAINE
Directeur des Ressources Humaines



Votre situation professionnelle en 2024



Date d'entrée :
19/06/2016



Fonction :
Chef de secteur



Site de
rattachement :
Paris



Statut :
**Agent
de maîtrise**



Niveau :
5.30



Coefficient :
08

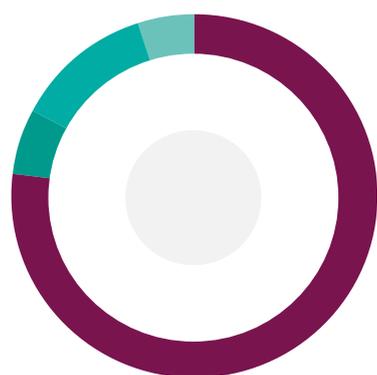


Taux d'activité :
100 %

Votre rémunération globale en 2024

Société dispose d'une structure de rémunération constituée d'éléments financiers directs ou indirects, et d'éléments non financiers. En 2024, votre rémunération et vos avantages sociaux se sont élevés à **57 573 € bruts** et se sont répartis de la manière suivante :

Rémunération fixe		45 708 €		Épargne salariale		6 465 €	
→ Salaire de base	41 232 €	→ Participation	3 119 €				
→ 13 ^e mois	3 436 €	→ Intéressement	3 346 €				
→ Prime d'ancienneté	540 €						
→ Prime de vacances	500 €						
Rémunération variable		2 890 €		Autres éléments		2 510 €	
→ Heures supplémentaires	300 €	→ Avantages en nature	1 498 €				
→ Prime d'objectifs	2 000 €	→ Transport	262 €				
→ Prime exceptionnelle	500 €	→ Logement	749 €				
→ Autres primes	90 €						



- 77 % RÉMUNÉRATION FIXE
- 6 % RÉMUNÉRATION VARIABLE
- 12 % ÉPARGNE SALARIALE
- 5 % AUTRES ÉLÉMENTS

En 2024, vous avez bénéficié
→ d'une augmentation individuelle de **3,5 %**.
→ d'une augmentation collective de **1 %**.

Vos cotisations sociales en 2024

Principalement destinées à financer vos régimes de protection sociale, elles sont réparties ainsi :

	Cotisations salarié		Cotisations employeur	
Sécurité sociale et chômage	1 350 €		3 580 €	
Retraite complémentaire	2 400 €		4 200 €	
Mutuelle santé	451 €		677 €	
Prévoyance	49 €		73 €	
TOTAL DES COTISATIONS	4 250 €		8 530 €	

Votre actionnariat salarié en 2024

L'actionnariat salarié est au cœur de la culture d'entreprise de notre société. Régulièrement des plans d'actionnariat sont proposés pour permettre à chacun d'investir.

Vous avez bénéficié de 10 actions.

Votre épargne salariale en 2024

L'intéressement est un dispositif facultatif qui permet de partager avec les salariés le fruit de la performance de l'entreprise.

Vous avez bénéficié de 3 346 € d'intéressement.

La participation est un dispositif légal qui redistribue aux salariés une partie des bénéfices de l'entreprise qu'ils ont contribué à générer.

Vous avez bénéficié de 3 119 € de participation.

Les sommes versées sur vos dispositifs d'épargne salariale sont exonérées de charges sociales (sauf CSG et CRDS).

- Participation
- Intéressement
- Versements volontaires
- Transfert de jours de congés
(dans la limite de 10 jours par an)

Abondement

Investissement possible sur des FCPE
(du plus sécuritaire au plus dynamique)

PEE
(sommes bloquées
5 ans sauf cas de déblocage
anticipé)

PERCO
(sommes bloquées
jusqu'à la retraite sauf cas
de déblocage anticipé)

Votre mutuelle en 2024

En complément des remboursements de la Sécurité sociale, votre entreprise vous fait bénéficier, d'un régime frais de santé, auprès de Mutuelle destiné à prendre en charge tout ou partie de vos dépenses.

Vous avez retenu l'option famille.

Votre prévoyance en 2024

Vous bénéficiez d'un régime de prévoyance souscrit auprès de Assurance qui vous assure le versement de prestations en complément de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Vous avez retenu l'option famille.

Votre retraite en 2024

Vous cotisez, conjointement avec l'entreprise, au régime général de retraite de la Sécurité sociale et aux régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

→ Retraite supplémentaire

Pour recevoir un complément de revenu à la retraite sous forme d'une rente viagère.

→ Retraite complémentaire

Pour acquérir des points, convertis en euros au moment de la retraite.

→ Régime général Sécurité sociale

La pension est calculée en fonction de vos 25 meilleures années de salaire et de votre durée de cotisation exprimée en trimestres.



Vos avantages sociaux en 2024



Comité d'entreprise

Société a financé le CE à hauteur de **1 564 870 €** au titre des œuvres sociales et **450 398 €** pour les frais de fonctionnement soit **3 %** de la masse salariale.



Action logement

En 2024, Société a versé **870 564 €** auprès des organismes collecteurs. Cette contribution vous permet de bénéficier, sous certaines conditions, de différentes aides au logement.



Formation

Votre entreprise a consacré **870 555 €** au titre de la formation.

Vous avez bénéficié de **3 formations** d'une durée totale de **52 heures**.



Restaurant d'entreprise

Votre entreprise a contribué à hauteur de **450 €** pour vos repas pris au restaurant d'entreprise.



Transport

Société a pris en charge **50 %** du coût de votre abonnement aux transports en commun ce qui a représenté **262 €**.



Véhicule de fonction

Société met à votre disposition un véhicule de fonction de marque et modèle **Peugeot 5008** dont le financement annuel s'est élevé à **1 498 €**.



Médaille du travail

Société récompense la fidélité de ses collaborateurs par le versement d'une prime à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail.



Télétravail

Depuis 2024, vous bénéficiez de **3 jours de télétravail** par semaine. Société vous verse une indemnité forfaitaire de **20 €** par mois pour la prise en charge des frais d'internet, d'électricité et d'installation.

Vos contacts

Des questions sur mon BSI ?

- Mon Responsable RH : **Paul LECLAIR**
- Mon gestionnaire de paie : **Vanessa MORON**
- Mon responsable formation : **Clarisse LAVERGNE**

Pour plus d'informations, connectez-vous sur l'Intranet à l'adresse suivante :

intranet.societe.com / rubrique « Ressources Humaines » ou contactez directement vos interlocuteurs à la DRH.